

Opération Tranquillité Vacances

Vous vous absentez de votre domicile cet été ? Pensez à l'Opération Tranquillité Vacances ! Cette opération de prévention est mise en place pour lutter contre les atteintes aux biens.



Elle permet la mise en place de patrouilles de surveillance à proximité de votre domicile, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader toute tentative de cambriolage.

Démarche :

Pour en bénéficier, il suffit de se présenter à la Police municipale ou au Commissariat de Police quelques jours avant son départ. L'inscription peut aussi être réalisée sur www.service-public.fr.

A chaque vérification de domicile, un billet de passage sera déposé dans la boîte aux lettres.

Conseils avant de partir :

Dans tous les cas, avant de quitter son domicile, quelques précautions sont à prendre. Parmi celles-ci figurent les réflexes suivants :

- fermer correctement ses fenêtres et volets ;
- vérifier le bon état de ses serrures et verrous ;
- ne pas laisser de grosses sommes d'argent dans son habitation ;
- mettre ses bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr ;
- demander à une personne de confiance de relever le courrier afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités...

Il est également important de "*faire vivre*" son logement. Une prise de type "*minuteur*" peut permettre d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

Enfin, il est conseillé de renvoyer, si possible, son téléphone vers un ami ou membre de sa famille.

Contact

Police municipale

3, rue Chocatelle
03 26 53 37 42

[Formulaire contact](#)

Commissariat de Police

7, rue Jean-Chandon-Moët
03 26 56 96 60